



« PLAN CARRIERES » de Mme PECRESSE : L'INDIVIDUALISATION DES REMUNERATIONS AU DETRIMENT DU TRAVAIL D'EQUIPE !

Syndicat National CGT-Inra : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'École Tél. : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50
Mail : cgt@inra.fr Site internet : <http://www.inra.cgt.fr/> - Document réalisé le 30/10/2008

25.000 milliards de dollars (oui, vous avez bien lu) sont partis en fumée, pour le plus grand bénéfice des spéculateurs, depuis janvier 2008, selon le journal « Le Monde » du 25-10-08. Pour « sauver » les banques(quiens), le gouvernement français n'a aucun problème pour mobiliser en un temps record 360 milliards €, dont au moins 40 vont directement ponctionner le budget public. Là, plus question de réduction du déficit public, de pacte de stabilité à respecter, de caisses vides de l'Etat... alors que ces mêmes arguments sont toujours utilisés pour justifier les 50.000 suppressions d'emploi de fonctionnaires au budget 2009, dont 900 dans la recherche et l'enseignement supérieur, et pour refuser de dégager les quelques 800 millions € permettant d'augmenter ne serait-ce que de 1% la valeur du point d'indice, et donc les salaires, pour tous les personnels !

Mais dans cette situation de crise, Madame la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, Valérie Pécresse, a trouvé la parade pour nous aider à tenir le coup : **individualiser complètement les rémunérations des personnels !**

Au mépris de toute démocratie, ces mesures ont été annoncées à la presse plusieurs jours avant d'être présentées le 23 octobre 2008 aux organisations syndicales de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. La Ministre a repris les recommandations de deux rapports qu'elle avait sollicités auprès de Rémy Schwartz, conseiller d'Etat, et Jules Hoffmann, président de l'Académie des Sciences. Les syndicats ont seulement été auditionnés. Des négociations auraient dû suivre qui n'ont jamais eu lieu. C'est donc sans négociation aucune que ces décisions ont été prises.

- Lire la [déclaration de la CGT lors de la réunion du 23/10/2008 au ministère](#).

Les mesures Pécresse ont largement fait l'objet des interventions syndicales en CAP plénière des chercheurs de l'INRA le 24 octobre ([voir notre déclaration liminaire](#)), mais leurs conséquences concernent tous les personnels, ITA comme chercheurs. La Direction Générale, présente à cette CAP Chercheurs, a refusé de débattre des conséquences de ces mesures à l'INRA, arguant qu'elle n'avait pas eu le temps de les étudier.

Certes, Mme Pécresse annonce généreusement une dotation de 252 millions € sur 3 ans mais cela correspond en fait à un troc : l'essentiel de ce financement des mesures proviendra des suppressions d'emplois déjà programmées ou à venir, ainsi que des ressources propres des établissements, contrats de recherche en particulier !

Pour quoi faire ? Augmenter les salaires de TOUS les personnels ? Déverrouiller et fluidifier les carrières de TOUS les personnels ? Augmenter les possibilités de promotions pour TOUS les corps et grades ? Eh bien, NON, en lieu et place, c'est la **multiplication de primes individualisées**, réservées donc à quelques-uns, au détriment de la grande masse des autres... et avec, en toile de fond, la **volonté de pousser les personnels des organismes de recherche, en premier lieu chercheurs, vers les universités** en leur faisant miroiter des avantages qui ne s'appliqueront de fait qu'à une minorité. « Attirer les talents à l'Université », titre ainsi une partie du document...

Qu'on en juge d'après le résumé des mesures principales :

- *Modulations de la rémunération des doctorants* selon les individus et selon les universités et les établissements
- *Refus de la prise en compte du doctorat dans les conventions collectives* alors que c'était la seule proposition acceptable du rapport Schwartz
- *Prime « d'excellence » scientifique pour les chercheurs* : modulable entre 3.500 et 15.000 € par an... pour au plus 20% des chercheurs et avec une condition nécessaire de 64h d'enseignement à l'Université... et montant abondé par les ressources propres, notamment des contrats de recherche
- *Prime de responsabilité pédagogique pour les enseignants-chercheurs* : modulable entre 3.500 et 15.000 € par an en fonction des résultats de leur évaluation
- *Prime de « chaires juniors » pour de jeunes maîtres de conférence affectés dans les EPST pour 5 ans* : modulable entre 6.000 à 15.000 €, avec une part chercheur dotée entre 10.000 et 20.000 € par an, et avec 2/3 de leur salaire financés par les EPST. Au CNRS, ces chaires seraient financées par la suppression de 90 postes de CR (et à l'INRA de 14 CR ?)
- *Prime individuelle pour les lauréats de l'Institut Universitaire de France* : 10.000 € par an
- *Prime individuelle pour les lauréats des Lauriers de l'INRA* pouvant atteindre 25.000 €
- *Prime de présidents des universités* : Prime annuelle actuellement de 18 000€ relevée à 25.000 € (+ 39%) pour les universités du groupe 2 et 40.000 € (+122%) pour celles du groupe 1
- *Reconstitution de carrière des maîtres de conférence* nouvellement recrutés alignée sur celle des CR, alignement de la grille des professeurs sur celle des DR
- *Augmentation (non chiffrée) des taux de promotion de CR en DR...* mais aucun déplafonnement de la grille des CR, ni d'alignement de cette grille sur celle des maîtres de conférence
- *Augmentation de 20% sur 3 ans de l'enveloppe de primes attribuée aux universités pour les BIATOS (ITA des universités)...* mais les primes, différentes selon les universités, seront fonction de l'investissement et des résultats obtenus par les personnels !
- *Pour les ITA des EPST* : rien sauf de vagues promesses sur les taux de changements de corps ou d'avancements de grades
- *Refus d'aligner à 16% la prime des catégories B et C, comme celle des chercheurs, à l'instar de celle des catégories A hors chercheurs.*

Toutes ces mesures, sans exception, visent à récompenser une « excellence » mesurée (par qui et comment ?) sur un plan individuel, alors que selon nous, l'excellence appréciée chez les uns n'existe que par le travail d'équipe des autres, ITA compris. La généralisation de telles primes individualisées ne peut aboutir qu'à opposer les personnels les uns aux autres, à disloquer les équipes et collectifs de travail.

Prenons par exemple les titulaires des chaires juniors. Ces jeunes maîtres de conférences, nouvellement recrutés, travailleraient donc dans un même labo INRA avec des CR INRA ayant une rémunération largement inférieure (entre 6.000 et 15.000€ de moins par an) pour une même qualification, et ayant une part chercheur généralement dérisoire par rapport à celle de la chaire junior. Quant aux personnels techniques du labo, les salaires annuels de certains ne seraient pas trop éloignés de la seule prime de 15.000€ du jeune

en question. Quant à ceux qui pourraient toucher la prime d'excellence scientifique, elle serait abondée par les sommes prélevées sur les contrats de recherche obtenus par d'autres chercheurs. Bonjour l'ambiance de travail !!!

Pour la CGT-INRA, ces propositions qui découlent des rapports Schwartz et Hoffmann que nous avons condamnés, font partie d'un ensemble logique. La création de l'ANR et de l'AERES a tendu à déposséder les organismes de la maîtrise de leur programmation via le financement et l'évaluation des équipes. Puis, la mise en place de la loi « Libertés et Responsabilités des Universités » (LRU) avec l'autonomie des Universités a ouvert une nouvelle phase de démantèlement des organismes de recherche. Cela se traduit aujourd'hui par l'explosion de l'INSERM et du CNRS en Instituts et la volonté de désengagement du CNRS de nombre d'UMR.

A l'INRA, le rapport « Chevassus » sur le projet de consortium INRA-CIRAD-grandes écoles devrait être rendu public sous peu, et [la Présidente vient aujourd'hui de confier une nouvelle mission à F.Houiller](#) pour « *faire évoluer en profondeur l'organisation et le pilotage de l'Institut* », en clair remettre en cause l'organisation basée sur Départements et Centres. Tous ces projets sont gros de fermetures d'unités, de transferts vers les universités, de mobilités forcées de personnels ITA comme chercheurs. Le « plan carrières » vient compléter ce dispositif d'ensemble du gouvernement qui cherche d'une part, à pousser toute la Recherche publique dans des Universités autonomisées, mises en concurrence afin de servir au plus près les industriels et des « potentats » locaux et d'autre part, à réduire les dépenses publiques et à introduire une plus grande part de rémunérations individualisées « au mérite » dans toute la Fonction Publique, les suppressions d'emplois des uns payant les primes des autres.

A l'inverse, la CGT-INRA se prononce pour

- le maintien de l'EPST INRA avec toutes ses prérogatives et missions de recherche
- le maintien et l'amélioration du statut des personnels
- le maintien du statut de chercheur à plein temps
- l'augmentation générale des salaires basée sur celle du point d'indice et une renégociation des grilles des chercheurs et des ITA
- le déblocage indiciaire de l'échelle des CR1 par 3 échelons supplémentaires alignés sur la grille des DR
- un plan général de transformations d'emplois visant à résorber les sous classements
- une amélioration conséquente des taux de promotion, changements de corps et avancements de grade

Et en conséquence nous nous élevons

- contre l'individualisation des rémunérations à coup de primes qui disloquerait le collectif de travail essentiel au développement de la recherche.
- contre la mise en place du consortium INRA-CIRAD et certaines grandes écoles

Lundi 3 novembre, le budget 2009 de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur doit être examiné à l'Assemblée Nationale. La CGT-INRA s'est associée à l'appel lancé par la plupart des organisations syndicales invitant personnels et étudiants à interpeller les parlementaires et à se rassembler devant l'Assemblée Nationale (Place Edouard Herriot - métro Assemblée Nationale) lundi 3 novembre à 14h ([lire le communiqué unitaire](#))

Rejoignez la CGT-INRA !